

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2022

Le Conseil municipal de la commune de ST LEGER MAGNAZEIX dûment
Convoqué s'est réuni en session ordinaire Le VENDREDI 30 SEPTEMBRE 2022 à
18 heures

Selon convocation du 23 septembre 2022 sous la présidence de Mr ROUET Jean Louis Maire

Membres	10
Présents	08
Représenté	01
Votants	08
Exprimés	08
Pour	
Contre	
Abstentions	

MR ROULET Mickaël a été élu secrétaire

PRESENTS : Mmes MANNEQUIN Aurélie, DAUBY Marie José, PERRIN Marie
Mrs MOURGAUD Jean Luc, ROUET Jean Louis, ROULET Mickaël, TREVISIOL
Guillaume, DAUBY Pascal

ABSENTS : MRS MORGAT- FABRE Cyril- - BEVIN Danièle,
Pouvoir : Mr MORGAT Cyril pour Mr MOURGAUD Jean-Luc

DELIBERATION N° 2022-23 en date du 30 SEPTEMBRE 2022 portant sur « MODIFICATION POSTE
ADJOINT TECHNIQUE PRINC 1ERE CLASSE EN POSTE ADJOINT TECHNIQUE »

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du départ en retraite pour invalidité de l'agent occupant le poste d'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE à temps complet . Afin de permettre le recrutement d'un nouvel agent, il propose la suppression de ce poste et la création du poste d'adjoint technique territorial à temps complet à compter du 1^{er} décembre 2022 et la modification du tableau des emplois.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : **Décide**

De supprimer le poste d'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1^{ERE} CLASSE à temps complet au 1^{er} décembre 2022

De créer le poste d'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL à temps complet au 1^{er} décembre 2022 et de modifier le tableau des emplois

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget.

Reçu à la préfecture le 07 octobre 2022

DELIBERATION N° 2022-24 en date du 30 SEPTEMBRE 2022 portant sur « CONVENTION ATELIER MERIDIEN CCHLEM 2022/2023 »

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 22 novembre 2021 accordant la mise en place d'atelier méridien à l'école maternelle organisé par la CCHLEM et demande la mise en place de cet atelier durant l'année 2022-2023

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

Emet un avis favorable

Autorise le maire à signer la convention correspondante

S'engage à inscrire au budget les crédits nécessaire

Reçu à la Préfecture le 07 octobre 2022

DELIBERATION N° 2022-25 en date du 30 SEPTEMBRE 2022 portant sur « MODIFICATION N°2 BUDGET COMMUNE »

Monsieur le Maire indique au conseil la nécessité d'effectuer les modifications ci-dessous sur les crédits inscrits au budget communal

Fonctionnement

Dépenses :

	<u>MONTANT VOTE</u>	<u>MODIFICATION</u>	<u>MONTANT TOTAL</u>
Article 657364 subvention budget eau :	102087.77 €	- 7000 €	95087.77 €
Article 615221 BATIMENTS PUBLICS	3500.00	+3500	7000.00
Article 615231 VOIRIES	614.71	+3500	4114.71

Reçu à la Préfecture le 07 octobre 2022

DELIBERATION N° 2022-26 en date du 30 SEPTEMBRE 2022 portant sur « VOTE DES SUBVENTIONS 2022 »

Monsieur le Maire rappelle au conseil que lors du vote du budget primitif le 15 avril 2022 les subventions ci-dessous ont été votées

Nom De l'Organisme Bénéficiaire	Montants 2022	
Conciliateur de Justice	120 €	
ACCA St Leger	500 €	
Avenir Foot 87	300 €	
APOSNO	0	
Coopérative Scolaire	500 €	
Croix Rouge	50 €	
Comite Foire Et Concours	0 €	
FNACA	100 €	
Groupe AT et Handicap	50 €	
Ligue Cancer	0 €	
Secours Populaire	50 €	
Famille Rurales	0 €	
Amicale Pompiers Magnac	100 €	
Amicale Pompiers Lussac Les Anciennes de L'Anglin	100 €	
Parents élèves HIDOLE	400 €	
Association gym loisirs st léger	50 €	
SVPBM	400 €	
CLUB 3 ^E AGE	200 €	
Comité des fêtes	100 €	
Assoc course feytiat médérel	100€	

Monsieur le Maire propose au conseil de verser une subvention complémentaire de 100 € à SVPBM pour la course du 15 août à St léger en raison de frais supplémentaires
Le conseil municipal , après en avoir délibéré, émet un avis favorable , autorise le maire à verser une subvention complémentaire de 100 € à SVPBM.

Reçu à la Préfecture le 07 octobre 2022

DELIBERATION N° 2022-27 en date du 30 SEPTEMBRE 2022 portant sur « PARTICIPATION DE LA COMMUNE A LA TRADUCTION EN PARLERS BAS-MARCHOIS »

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre du centre national de la recherche scientifique sollicitant une aide financière pour la publication d'une traduction du Petit Prince de Saint Exupéry en parler traditionnel de Saint Léger Magnazeix.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré , émet un avis favorable et décide d'accorder une aide de 100 € au CNRS.

Reçu à la Préfecture le 07 octobre 2022

